

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2016**

SOMMAIRE

I. Les perspectives économiques 2016 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2015)	3
A. <i>La croissance s'élèverait légèrement en 2016 mais resterait inférieure à celle de la zone euro</i>	3
B. <i>Le taux de chômage ne reculerait pas en 2016</i>	3
C. <i>L'investissement des entreprises accélérerait légèrement en 2016</i>	4
D. <i>L'inflation resterait faible d'ici mi-2016</i>	4
II. Loi de finances 2016	5
A. <i>Les prévisions économiques retenues par le Gouvernement</i>	5
B. <i>L'objectif de réduction du déficit public reste d'actualité</i>	5
C. <i>Poursuite de la baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales</i>	6
D. <i>Autres dispositions fiscales et financières :</i>	7
III. La situation financière de la collectivité fin 2015	11
A. <i>Budget général (Hors ordures ménagères)</i>	11
B. <i>Budget des ordures ménagères</i>	14
C. <i>Budget annexe des transports urbains</i>	16
D. <i>Budget annexe de l'assainissement collectif</i>	17
E. <i>Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)</i>	19
IV. Les orientations budgétaires 2016	21
A. <i>Budget général (Hors ordures ménagères)</i>	21
B. <i>Budget des ordures ménagères</i>	25
C. <i>Le budget annexe des transports urbains</i>	26
D. <i>Budget annexe de l'assainissement collectif</i>	28
E. <i>Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)</i>	30

I. Les perspectives économiques 2016 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2015)

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée en décembre 2015, l'INSEE trace les perspectives économiques suivantes :

A. La croissance s'élèverait légèrement en 2016 mais resterait inférieure à celle de la zone euro

Depuis deux ans, la production a fortement reculé dans la construction, pénalisant l'activité à hauteur de 0,1 point de PIB en moyenne par trimestre.

La construction de logements a subi une forte baisse de la demande des ménages et l'activité dans les travaux publics a pâti de la baisse de l'investissement public, notamment des collectivités locales, en lien avec la baisse de leurs dotations.

Au total, la croissance ralentirait fin 2015 (+0,2 %), essentiellement sous l'effet des attentats du 13 novembre à Paris, mais elle trouverait un nouvel élan au premier semestre 2016 (+0,4 % par trimestre au premier semestre) avec la dissipation progressive de l'effet des attentats et le rebond de la production d'énergie.

La révision à la baisse pour le quatrième trimestre n'aura toutefois aucun impact sur la prévision de croissance pour l'ensemble de l'année, estimée par l'Insee à 1,1%.

Ce redressement de l'activité est peu surprenant au vu du caractère favorable de l'environnement (baisse du prix du pétrole et des taux d'intérêts). Il n'a toutefois pas encore permis un raffermissement de l'offre. Ce chaînon toujours manquant à la croissance conduit à maintenir une prévision prudente pour 2016 (+1,2 %).

L'économie française, en retard d'ajustements budgétaires notamment, resterait en retrait. En progressant successivement de 1,1 % puis de 1,2 %, elle connaîtrait en 2016 une troisième année consécutive de croissance inférieure à celle de la zone euro.

B. Le taux de chômage ne reculerait pas en 2016

Au troisième trimestre 2015, le taux de chômage a progressé ponctuellement (10,6 % après 10,4 %), malgré la hausse de l'emploi.

Avec cette croissance qui reste de fait limitée, le taux de chômage ne reculerait pas. Il se stabiliserait à 10,4% d'ici mi 2016 et retrouverait son niveau du deuxième trimestre 2015.

C. L'investissement des entreprises accélérerait légèrement en 2016

Au cours des trois premiers trimestres de 2015, l'investissement des entreprises a progressé (+0,8 % au premier trimestre 2015 puis +0,5 % au deuxième et +0,7 % au troisième), notamment celui en actifs productifs.

De nombreuses conditions sont en effet favorables :

- les perspectives de demandes interne et externe se sont dégagées,
- le taux de marge remonte nettement grâce notamment à la baisse du cours du pétrole, et les coûts d'emprunt ont nettement baissé.

Ainsi, l'investissement des entreprises accélérerait légèrement, sur un rythme de +0,8% à +0,9% par trimestre en prévision.

D. L'inflation resterait faible d'ici mi-2016

En novembre 2015, l'inflation est restée très modérée. Les prix à la consommation ont stagné sur un an. L'inflation d'ensemble s'élèverait à peine d'ici mi-2016 (+0,2 % en juin), essentiellement du fait du renchérissement de l'énergie, pour partie lié à la hausse des taxes début 2016.

En revanche, le redressement de l'inflation sous-jacente depuis le début d'année, s'est confirmé à +0,7 % en novembre 2015 (contre -0,2 % un an auparavant). Elle serait ensuite stable d'ici mi-2016 (+0,7 % en juin 2016) :

-d'une part, la dépréciation passée de l'euro continuerait de soutenir les prix des produits importés notamment électroniques ;

-d'autre part, la baisse passée des cours des matières premières continuerait de se diffuser, jouant à la baisse sur l'inflation.

II. Loi de finances 2016

A. Les prévisions économiques retenues par le Gouvernement

Les prévisions économiques du Gouvernement pour 2015 et 2016 sont identiques à celles du programme de stabilité transmis en avril dernier à la Commission européenne. Elles sont fondées sur un scénario de reprise de l'activité économique, et ce dès 2015.

Selon le Gouvernement, plusieurs signaux positifs rendent ce scénario crédible :

- l'accélération de l'activité au 1er trimestre 2015 (+0,6%),
- l'amélioration du climat des affaires et de la confiance des ménages.

Les facteurs extérieurs que sont la baisse du prix du pétrole et la dépréciation de l'euro devraient par ailleurs continuer à soutenir l'activité économique.

La loi de finances 2016 est fondée sur une hypothèse de croissance de 1,0% en 2015, puis 1,5% en 2016.

Prévisions associées au PLFI 2016 et au rapport du programme de stabilité		2015	2016	2017	2018
PIB	Gouvernement	+1,00%	+1,50%	+1,50%	+1,40%
	OCDE (juin 2015)	+1,10%	+1,70%		
	Commission européenne (mai 2015)	+1,10%	+1,70%		
	FMI (juillet 2015)	+1,20%	+1,50%		
Inflation	Gouvernement	+0,10%	+1,00%	+1,40%	+1,75%
	OCDE (juin 2015)	+0,10%	+1,10%		
	Commission européenne (mai 2015)	0,0%	+1,00%		
	FMI (avril 2015)	+0,10%	+0,80%		

B. L'objectif de réduction du déficit public reste d'actualité

L'objectif de retour à un déficit public inférieur à 3% du PIB en 2017 reste d'actualité. Le Gouvernement prévoit que le déficit public s'établisse à 3,8% du PIB en 2015 et 3,3% en 2016. En 2014, le déficit public s'est établi à 3,9% du PIB.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2014	2015	2016
État	-3,5	-3,4	-3,3
Organismes divers d'administration centrale	0,1	0,0	0,0
Administrations publiques locales	-0,2	0,0	0,0
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	0,1
Solde public	-3,9	-3,8	-3,3

Il est à noter que même dans ces conditions favorables, l'atteinte de l'objectif de déficit public en 2015 ne paraît pas assurée. La dépense pourrait s'avérer plus dynamique que prévu et les recettes moindres qu'escompté.

Selon les comptes trimestriels de l'INSEE, l'acquis de la progression de la dépense publique en valeur (hors crédit d'impôts) s'est établi à +0,9 % à la fin du deuxième trimestre 2015.

Sachant que l'objectif pour l'ensemble de l'année est de +1,0 %, il faudrait que la dépense publique soit quasiment stable en valeur d'ici la fin de l'année. L'inflation plus faible en 2015 que

ce qui était anticipé lors de la préparation du PLF pour 2015 ne s'est ainsi pas traduite par une maîtrise plus grande des dépenses en valeur mais par une progression en volume plus élevée.

Le Haut conseil des finances publiques (HCFP) considère le gouvernement trop optimiste pour 2016. Le HCFP est chargé d'apprécier le réalisme des prévisions macroéconomiques du Gouvernement et de vérifier la cohérence de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques avec les engagements européens de la France.

Dans son avis rendu sur le PLF 2016, le HCFP valide les prévisions de déficit public du Gouvernement pour 2015 mais il émet des réserves sur celles établies pour 2016.

Ainsi, le Haut Conseil estime que l'hypothèse de croissance du PIB retenue ne peut pas être qualifiée de « prudente » en raison de la dégradation récente de l'environnement économique international, en particulier en raison du ralentissement de la croissance en Chine et des difficultés rencontrées par les pays émergents, notamment ceux dont l'économie dépend trop fortement des importations chinoises ou des cours des matières premières.

Le Haut Conseil juge par ailleurs que l'accélération des investissements des entreprises prévue par le Gouvernement est « rapide », sous-entendant par là qu'elle est sans doute très optimiste, et que la hausse des prix en 2016 pourrait être inférieure à 1 %, ce qui aurait pour effet de réduire les recettes fiscales attendues .

Enfin, le HCFP trouve « particulièrement ambitieux » l'objectif de contenir la croissance des dépenses publiques à 0,3 % en volume (c'est-à-dire sans prendre en compte l'inflation) après + 0,9 % en 2015. En particulier, il souligne que de nombreuses dépenses nouvelles ont été annoncées sans que les économies permettant de les financer n'aient été entièrement identifiées.

C. Poursuite de la baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales

L'article 33 de la LFI 2016 fixe le montant de la DGF pour l'année 2016 à 33,221 Md€ contre 36,607 Md€ en 2015, soit une baisse de 3,385 Md€ qui s'explique par :

-la poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRFP) pour 3,67 Md€ ;

Cette baisse est atténuée par des majorations afin de financer :

-la moitié de la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR) ;

-la neutralisation pour les EPCI de l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) sur la répartition de la dotation d'intercommunalité.

Le Gouvernement a donc maintenu le plan triennal 2015/2016/2017 de 50Md€ d'économies, dont 11Md€ de baisse des dotations des collectivités locales, et ce, malgré la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus locaux et de leurs associations. Ces dernières avaient pourtant longuement alerté sur l'impact global de ces mesures successives, en termes notamment :

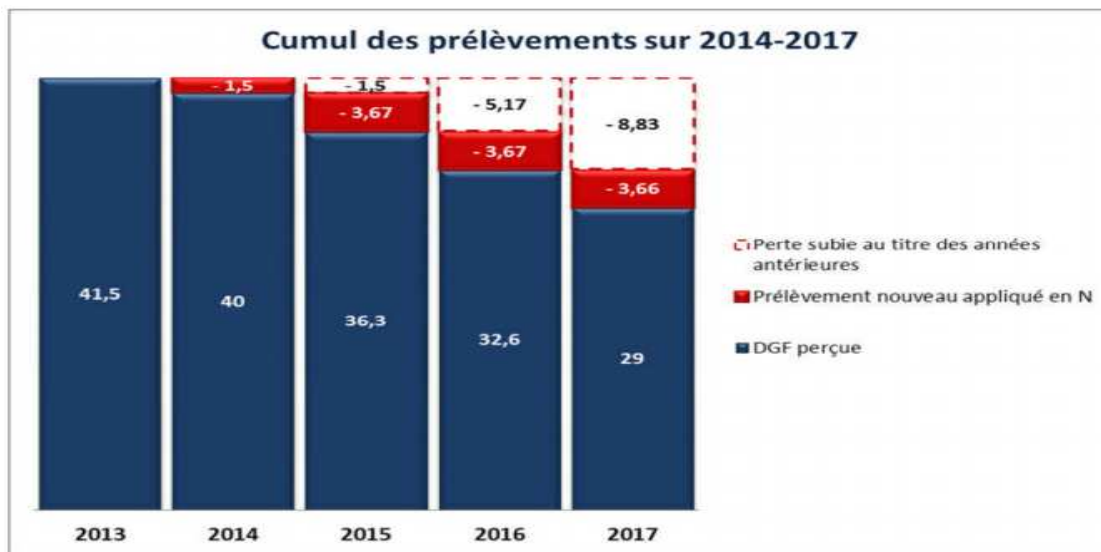
-d'emplois : destruction d'emplois induite par la rétractation du volume d'investissements ;

-de croissance : 10% de baisse de l'investissement local équivaut à 0.2% de croissance en moins.

Ce projet procède ainsi à une réduction de 3.67 milliards d'euros sur la DGF des collectivités territoriales.

Pour rappel, cette mesure s'ajoute à celles adoptées lors des précédentes lois de finances, soit :

- le gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en loi de finances initiales pour 2013 ;
- la baisse de 1.5 milliard d'euros des dotations des collectivités territoriales adoptées en loi de finances initiales pour 2014 dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité ;
- la baisse de 11 milliards d'euros des dotations des collectivités provenant du programme de stabilité 2014-2017.



La règle de répartition de la baisse des dotations entre collectivités reste inchangée. La contribution demandée pour l'ensemble des collectivités est répartie entre régions, départements et bloc communal en proportion de la part de chaque catégorie dans le total des recettes locales (fonctionnement et investissement) soit :

- 12% pour les régions ;
- 31% pour les départements ;
- 56% pour le bloc communal.

Au sein du bloc communal, la clé de répartition retenue en 2015 est reconduite. La contribution de 2,071Md€ est répartie à hauteur de :

- 70% pour les communes (soit une contribution 2016 de 1 450 M €) ;
- 30% pour les EPCI (soit une contribution 2016 de 621 M€).

D. Autres dispositions fiscales et financières :

a) Report de la réforme de la DGF au 1er janvier 2017

Le législateur a voté le report de l'entrée en vigueur de la réforme de la DGF du bloc communal au 1er janvier 2017. Il est néanmoins prévu que le Gouvernement remette un rapport au Parlement sur les dispositions proposées avant le 30 juin 2016 (après achèvement de la carte intercommunale).

La réforme de la DGF devait poursuivre plusieurs objectifs :

- supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges.
- Les écarts de DGF par habitant existant au sein de chaque strate démographique sont principalement historiques et liés à des composantes de la DGF qui ont été figées lors de réformes

précédentes. L'objectif du Gouvernement est de faire disparaître progressivement ces composantes figées.

-augmenter son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et intercommunalités les moins favorisées et avec un encouragement à l'intégration fiscale ;

-rendre la DGF plus lisible.

b) Poursuite de la montée en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec un nouveau palier

Initialement, il était prévu qu'à compter de 2016, les ressources du fonds étaient calculées sur 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Il est désormais prévu qu'en 2016, les ressources du fonds soient fixées à 1 Md€.

A compter de 2017, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, soit une enveloppe de l'ordre de 1,15 Md€.

Le législateur modifie les dispositions d'exemption au prélèvement du FPIC. Il est prévu l'exonération de contribution au titre du FPIC pour :

-les 250 premières communes à partir de 10 000 habitants éligibles à la DSU cible l'année précédente (actuellement, seules les 150 premières étaient totalement exonérées, les 100 suivantes bénéficiant d'une minoration de 50%) ;

-les 30 premières communes entre 5 000 à 9 999 habitants éligibles à la DSU cible ;

-les 2 500 premières communes éligibles à la troisième fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR cible).

c) Création d'un fonds d'aide à l'investissement local

L'article 159 de la loi LF prévoit la création en 2016, d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer. Cette dotation est divisée en deux enveloppes :

1 Md€ - Fonds d'aide à l'investissement local	Enveloppe 1 : communes et EPCI à fiscalité propre de métropole et des DOM	500 M€ : nouvelle dotation de soutien à l'investissement réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de population nouvelle
	Enveloppe 2 : communes de moins de 50 000 habitants et le cas échéant à l'EPCI à fiscalité propre si compétence transférée	500 M€ : *300 M€ = nouvelle dotation de soutien à l'investissement des bourgs centres et des villes moyennes *200 M€ = abondement de la DETR pour le soutien des projets portés par les petites communes

d) Revalorisation forfaitaire des bases :

L'article 98 de la LF fixe à 1% la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2016 contre 0,9% en 2015.

e) Maintien provisoire de l'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes ayant perdu ce bénéfice suite à des mesures prises en matière d'impôt sur le revenu

L'article 75 de la LF institue un mécanisme permettant de lisser l'augmentation d'imposition consécutive à la perte du bénéfice d'exonérations de fiscalité directe locale dont bénéficient, sous condition de ressources, les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité.

En effet, certains contribuables ont perdu le bénéfice de l'exonération suite à des mesures prises en matière d'impôt sur le revenu.

Ces mesures ont eu pour effet d'abaisser le seuil d'exonération, qui dépend du nombre de parts de quotient familial, ou encore d'augmenter le revenu fiscal de référence.

La loi de finances prévoit un dispositif permettant à ces contribuables de bénéficier d'une exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

-à taux plein pendant 2 ans ;

-avec une sortie en sifflet : la valeur locative servant à l'établissement de la TH et de la TFPB est réduite de deux tiers la troisième année et d'un tiers la quatrième année.

Cette mesure s'appliquera dès 2015 pour les contribuables qui étaient encore exonérés en 2014 avec à titre exceptionnel l'application d'un dégrèvement.

f) Élargissement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie

Le FCTVA permet la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA acquittée par les collectivités territoriales sur leurs dépenses d'investissement.

L'article 34 de la LF prévoit un élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1er janvier 2016 (section de fonctionnement).

A compter du 1er janvier 2016, le FCTVA perçu par les collectivités locales au titre des dépenses inscrites en section de fonctionnement constitue une recette de fonctionnement.

g) Compensation pour le relèvement du seuil d'assujettissement au versement de transport de 9 à 11 salariés

Afin de compenser intégralement les pertes de recettes, la loi institue une compensation égale à la différence entre le produit de versement transport recouvré et celui qui aurait été perçu si ces nouvelles dispositions ne s'étaient pas appliquées.

h) Suppression de la durée minimale d'avancement d'échelon

La loi de finances prévoit la suppression de la durée minimale d'avancement d'échelon. Actuellement, le passage d'un échelon à un autre se fait de manière régulière en fonction de durées fixées par les statuts particuliers. Il peut être accordé à la durée minimale, intermédiaire ou maximale. L'avancement à la durée

maximale est accordé de plein droit. Désormais, la loi retient le principe d'une cadence unique d'avancement selon l'ancienneté et la valeur professionnelle.

Cette suppression sera effective au cours de l'année 2016 pour les cadres d'emplois de catégorie B et ceux relevant de catégorie A de la filière médicale et en 2017 pour les autres cadres d'emplois.

i) Abaissement du plafond de cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

La loi prévoit de réduire le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux de 1 % à 0,9 %.

III. La situation financière de la collectivité fin 2015

A. Budget général (Hors ordures ménagères)

a) Les recettes de gestion

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	216 K€	271 K€	125%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	4 663 K€	4 674 K€	100%
73111 - taxes foncières et d'habitation	19 672 K€	19 968 K€	102%
73112 - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 990 K€	4 238 K€	106%
73113 - taxe sur les surfaces commerciales	1 082 K€	1 048 K€	97%
73114 - imposition forfait. sur les entreprises de réseau	987 K€	979 K€	99%
7318 - autres impôts locaux ou assimilés	0 K€	136 K€	
732 - Fiscalité reversée	61 K€	61 K€	100%
733 - Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	10 K€	11 K€	110%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	25 802 K€	26 441 K€	102%
74124 - dotation d'intercommunalité	1 627 K€	1 631 K€	100%
74126 - dotation de compensat. group. de communes	4 529 K€	4 529 K€	100%
Autres dotations	1 259 K€	1 253 K€	100%
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 415 K€	7 414 K€	100%
Total 75 - AUTRES PRODUITS	294 K€	334 K€	113%
Total Recettes de gestion	38 391 K€	39 134 K€	102%

Les recettes de gestion sont plus importantes que prévu notamment celles des impôts et taxes.

En effet, les bases d'imposition de la taxe d'habitation ont fortement augmenté en 2015, compte tenu de la suppression par l'Etat de l'exonération d'impôts locaux dont bénéficient, sous condition de ressources, les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité. Cette suppression est corrigée dans la loi de finances. L'exonération est maintenue provisoirement en 2016. Par conséquent, les bases imposables seront en diminution en 2016.

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) a également fortement augmenté en 2015 (+9% par rapport à 2014).

Pour rappel, la CVAE est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). Elle est due par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € HT et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Ce niveau de CVAE 2015 est exceptionnel et le montant 2016 devrait revenir au niveau de 2014, soit 3 862K€ selon le centre des impôts.

Les autres produits sont également en progression, notamment compte tenu du dépassement de l'objectif de commercialisation du palais des congrès. L'objectif était de 55K€ et les recettes encaissées sont de 91K€ en 2015.

L'année 2015 est également marquée par une baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

	2014	2015
Population DGF	63 071	63 865
<i>Evolution</i>		1,3%
Dotation de base	836 K€	823 K€
Dotation de péréquation	1 845 K€	1 790 K€
Garantie	0 K€	103 K€
Dotation d'intercommunalité brute	2 682 K€	2 715 K€
Variation		34 K€
Contribution au redressement des comptes publics	-303 K€	-781 K€
CRCP cumulée	-303 K€	-1 084 K€
Dotation d'intercommunalité	2 379 K€	1 631 K€
<i>Evolution</i>		-31,4%
Dotation de compensation	4 630 K€	4 529 K€
<i>Evolution</i>		-2,2%
Total DGF	7 009 K€	6 161 K€
<i>Evolution</i>		-12%
		-848 K€

Après une première contribution au redressement des comptes publics en 2014 de 303K€, ce sont 781K€ qui ont été prélevés en 2015. Au total, la contribution se monte à plus de 1M€ depuis 2014. Cette baisse va se poursuivre en 2016 et 2017.

b) Les dépenses de gestion

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 777 K€	7 466 K€	96,0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 614 K€	16 404 K€	98,7%
73921 - Attributions de compensation	7 757 K€	7 755 K€	100,0%
73925 - Fonds de perequat. des ressources comm. et interco	315 K€	296 K€	93,8%
Autres	1 269 K€	1 269 K€	100,0%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 341 K€	9 320 K€	99,8%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 568 K€	1 542 K€	98,4%
Dépenses de gestion	35 299 K€	34 732 K€	98,4%

Les réalisations sont conformes aux inscriptions avec des efforts d'optimisation de l'ensemble des dépenses (dématérialisation, mutualisation, baisse des heures supplémentaires...)

L'année 2015 est marquée par la prise en compte des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat :

-réforme des rythmes scolaires dont la charge nette 2015 est de 848K€ ;

- l'instruction des permis de construire dont la charge nette 2015 est de 238K€ ;
- le fonds de péréquation dont la charge 2015 est de 296K€.

c) Les dépenses d'équipement et leur financement

intitule projet	BP 2015	Reports de crédits 2014	Total Budget 2016	CA 2015	Restes à réaliser 2015
PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS – METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE EN LIEN AVEC LE SMBRJ	265,0 K€	28,1 K€	293,1 K€	36,1 K€	10,8 K€
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	443,0 K€	182,6 K€	625,6 K€	450,9 K€	165,7 K€
AIDER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES : UNE MAISON DE L'ÉCONOMIE DANS LA VILLE-CENTRE, UNE MAISON DE L'AGRICULTURE À CLÉON	4,5 K€	0,0 K€	4,5 K€	4,5 K€	0,0 K€
DESSERVIR LE TERRITOIRE PAR LA FIBRE OPTIQUE	72,0 K€		72,0 K€	0,0 K€	72,0 K€
RÉHABILITER LE THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	100,0 K€		100,0 K€	14,5 K€	1,6 K€
REQUALIFIER L'AIRE DE LOISIRS	120,0 K€		120,0 K€	0,9 K€	115,2 K€
POURSUIVRE LA RÉNOVATION DES TEMPLIERS	64,0 K€		64,0 K€	62,6 K€	0,0 K€
DÉCLINER LES PLANS ÉNERGIE-CLIMAT TERRITORIAL (PCET)	100,0 K€	54,0 K€	154,0 K€	66,2 K€	100,5 K€
RENDRE PLUS ACCESSIBLES NOS ÉQUIPEMENTS AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP	198,6 K€	1,9 K€	200,5 K€	23,5 K€	4,2 K€
MAINTENIR ET RENOUVELER LE PATRIMOINE EXISTANT	1 077,1 K€	626,8 K€	1 703,9 K€	746,7 K€	756,6 K€
CRÉER UN SERVICE MUTUALISÉ AUTORISATION DU DROIT DU SOL (ADS)	20,3 K€		20,3 K€	18,6 K€	1,7 K€
PARTICIPATION À LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE "REY" A MARSANNE	210,0 K€	2,8 K€	212,8 K€	67,8 K€	144,5 K€
SOLDE PROJETS 2014 (PDC, Façade Théâtre, crèche Nord...)	338,2 K€	3 058,7 K€	3 397,0 K€	1 581,1 K€	1 269,8 K€
Total	3 012,6 K€	3 954,9 K€	6 967,5 K€	3 073,3 K€	2 642,5 K€
			% réalisé	82,0%	

L'année 2015 est la première année de lancement des projets du territoire. Les crédits de paiement 2015 ont été réalisés à 82% avec plus de 3M€ de travaux payés.

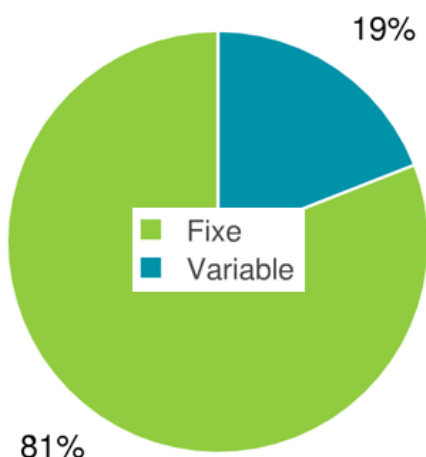
Ces travaux ont été financés par les subventions, le FCTVA et l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Aucun emprunt n'a été mobilisé.

d) L'évolution de l'encours de dette

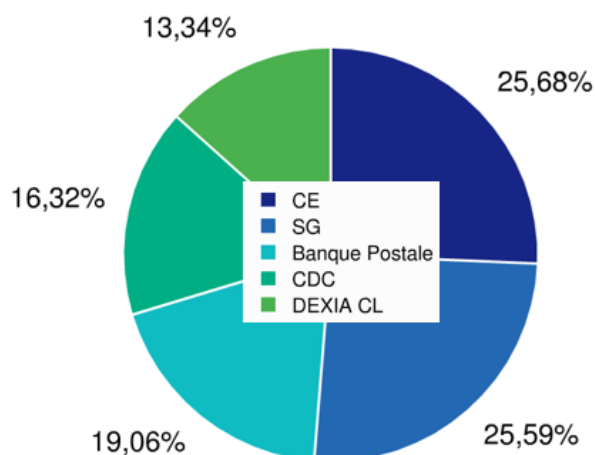
	2014	2015	Variation
Encours de dette 31/12	10 527 332 €	9 803 397 €	-6,9%

L'encours de dette est de 9.8M€ fin 2015 soit une baisse de 6.9% par rapport à 2014.

Dette par type de risque



Dette par prêteur



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque, compte tenu d'un socle à taux fixe de 81%.

B. Budget des ordures ménagères

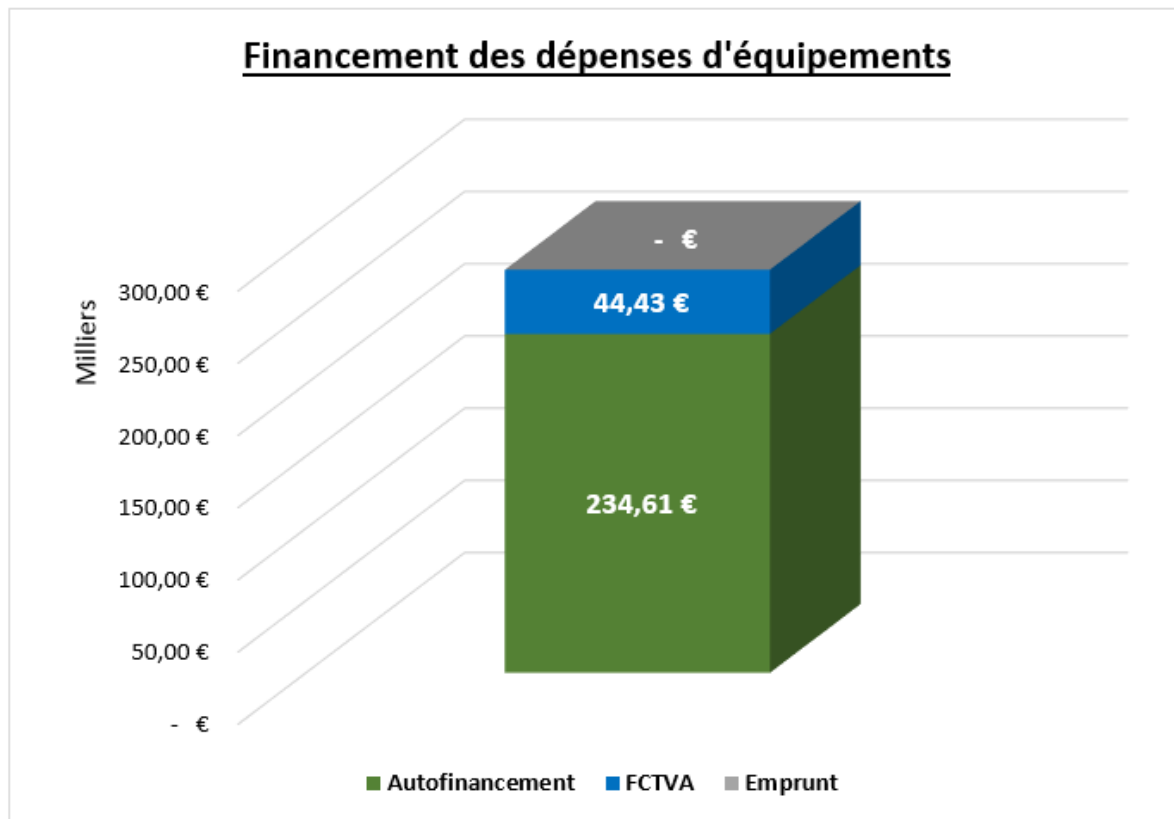
a) La section de fonctionnement

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	14 K€	
Valorisations des déchets	549 K€	544 K€	99%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	549 K€	544 K€	99%
7331 - Taxe d'enlèvement des o.m.	6 500 K€	6 562 K€	101%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	6 500 K€	6 562 K€	101%
Total Recettes de gestion	7 049 K€	7 120 K€	101%

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
611 - Collecte des OM	2 722 K€	2 581 K€	95%
615 - Entretien, réparations et lavages	284 K€	213 K€	75%
628 - Traitement et gestion des bas de quai	3 376 K€	3 285 K€	97%
Autres	67 K€	59 K€	88%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 448 K€	6 139 K€	95%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	165 K€	158 K€	96%
Participation SYPP	220 K€	213 K€	97%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	220 K€	213 K€	97%
Dépenses de gestion	6 833 K€	6 510 K€	95%

Les réalisations sont conformes aux prévisions. Le poste collecte des ordures ménagères est moins important que prévu compte tenu des indices de révision négatifs des marchés et des tonnages moins importants que dans les prévisions 2015.

b) La section d'investissement



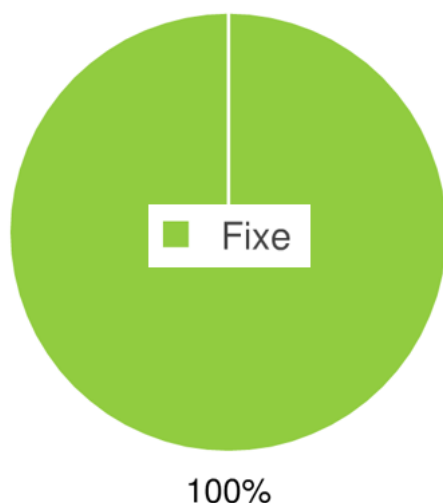
Le montant des équipements réalisés en 2015 est de 279K€. Ces investissements concernent des travaux de pose de conteneurs semi enterrés et des travaux dans les déchèteries.

Ces investissements ont été réalisés sans faire appel à l'emprunt. Par conséquent, l'encours de dette a diminué en 2015.

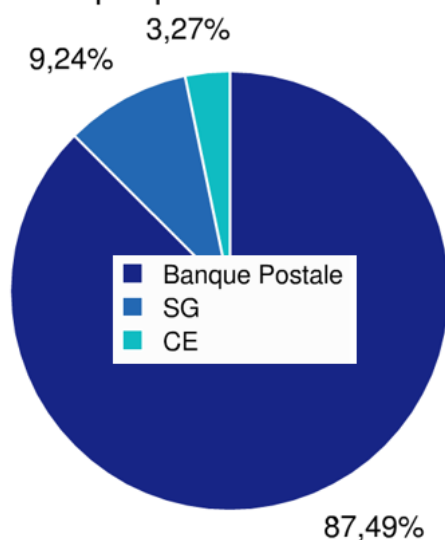
	2014	2015	Variation
Encours de dette 31/12	1 053 070 €	985 248 €	-6,4%

L'encours de dette est de 985K€ fin 2015 soit une baisse de 6.4% par rapport à 2014.

Dette par type de risque



Dette par prêteur



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque compte tenu d'un socle à taux fixe de 100%.

C. Budget annexe des transports urbains

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
Versement de transport	2 190 K€	2 348 K€	107%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	2 190 K€	2 348 K€	107%
Compensation département transfert ligne	1 053 K€	1 053 K€	100%
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 053 K€	1 053 K€	100%
Redevances abribus - communication	10 K€	9 K€	93%
Total 75 - AUTRES PRODUITS	10 K€	9 K€	93%
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	5 K€	
Total Recettes de gestion	3 253 K€	3 416 K€	105%

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
DSP	3 252 K€	3 253 K€	100,0%
Compensation conseil départemental (billettique, desserte Montboucher, Marguerite Duras...)	164 K€	157 K€	96,0%
Prestation lignes directes (RPI Porte Lupetti, St Gervais, desserte Europa)	151 K€	151 K€	100,0%
Autres	0 K€	5 K€	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 567 K€	3 566 K€	100,0%
Restitution VT	40 K€	25 K€	62,6%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 K€	25 K€	62,6%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 K€	0 K€	0,0%
Dépenses de fonctionnement	3 609 K€	3 591 K€	99,5%

Les réalisations sont conformes aux prévisions. Il est à noter un niveau d'encaissement du versement transport plus important que la prévision soit 2.3M€.

Le versement transport est une recette difficile à estimer compte tenu du fait qu'elle est fonction de la masse salariale des entreprises et collectivités. Après 2 années d'existence de notre agglomération à 26 communes, nous aurons désormais une vision plus claire de l'évolution de cette recette.

D. Budget annexe de l'assainissement collectif

c) La section de fonctionnement

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
Participation au raccordement des égouts	162 K€	313 K€	193%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	162 K€	313 K€	193%
Prime d'épuration	320 K€	414 K€	129%
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	320 K€	414 K€	129%
Redevances assainissement - Surtaxe	2 001 K€	2 187 K€	109%
Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 001 K€	2 187 K€	109%
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	2 K€	
Total Recettes de fonctionnement	2 484 K€	2 917 K€	117%

L'encaissement des recettes est plus élevé que la prévision 2015. La participation pour raccordement à l'égout est plus importante et traduit le dynamisme des constructions sur le territoire.

Du fait d'un incident sur le réseau, la prime d'épuration avait été estimée à la baisse par rapport à 2014. Toutefois, la police de l'eau n'a pas appliqué cette pénalité.

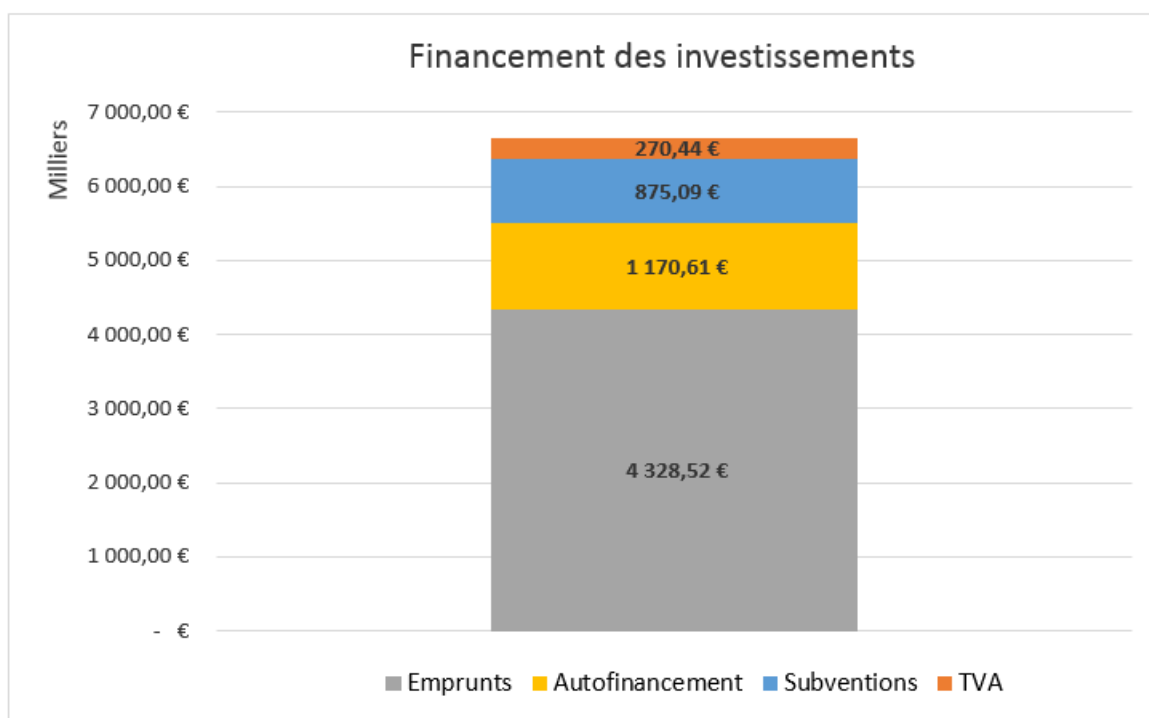
La redevance assainissement 2015 (2 187K€) est légèrement en hausse par rapport à celle de 2014 (2 126K€) sous l'effet notamment du lissage des tarifs sur l'ensemble du territoire et de la régularisation du paiement de la redevance de certaines communes. Pour rappel le tarif cible est fixé à 1.789€ HT en 2018.

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 K€	147 K€	93%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	234 K€	220 K€	94%
Total 66 - CHARGES FINANCIERES	380 K€	376 K€	99%
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 K€	62 K€	89%
Total Dépenses de fonctionnement	842 K€	805 K€	96%

Les réalisations de dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions. Les crédits 2015 ont permis de réaliser notamment des tests à la fumée afin de déceler l'entrée des eaux de pluie dans le réseau, de payer les charges de personnel et les charges financières.

d) La section d'investissement

L'agglomération a investi 6.6M€ en 2015 dans des travaux d'amélioration du réseau et de création de stations d'épuration sur l'ensemble des communes. Ce montant est la première tranche de travaux entrepris parmi les 20M€ prévus sur le projet de territoire 2015-2019. Ces opérations ont été financées comme suit :

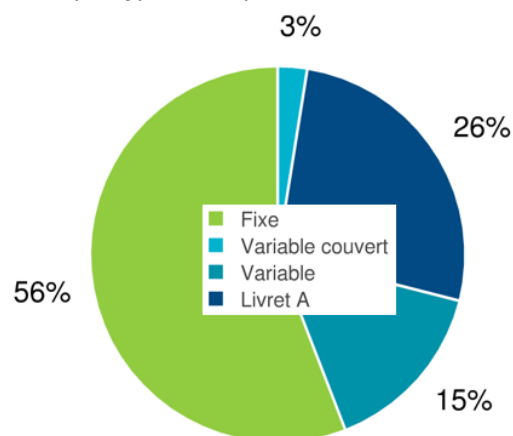


L'agglomération a mobilisé 4.3M€ d'emprunts pour pouvoir financer les investissements. Par conséquent, l'encours de dette est en augmentation.

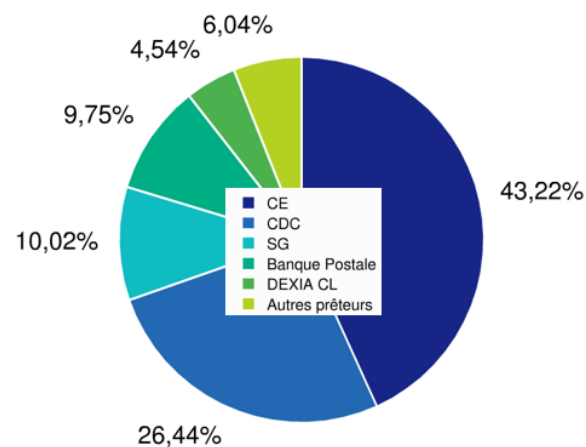
	2014	2015	Variation
Encours de dette 31/12	11 274 638 €	14 671 453 €	30,1%

L'encours de dette est de 14.7M€ fin 2015 soit une hausse de 30.1% par rapport à 2014.

Dettes par type de risque



Dettes par prêteur



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque compte tenu d'un socle à taux fixe et sur livret A de 82%.

E. Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
Redevance contrôle et bon fonctionnement	86 K€	54 K€	63%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	86 K€	54 K€	63%
Subvention réhabilitation	51 K€	24 K€	48%
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	51 K€	24 K€	48%
Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	0 K€	0 K€	
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	4 K€	
Total Recettes de fonctionnement	137 K€	83 K€	61%

	BP 2015	CA 2015 provisoire	% réalisé
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 K€	40 K€	41%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	33 K€	33 K€	99%
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 K€	1 K€	81%
Total Dépenses de fonctionnement	133 K€	74 K€	56%

Le SPANC est un service chargé de conseiller, d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations existantes. Ce service fait l'objet d'une redevance permettant d'en assurer l'équilibre financier. Dans le cadre d'opérations de réhabilitations, des aides en provenance de l'agence de l'eau sont attribuées à la collectivité qui les reverse aux particuliers.

Les réalisations budgétaires en dépenses et recettes sont donc fonction de l'avancée des études, des contrôles et du traitement des dossiers.

IV. Les orientations budgétaires 2016

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2016 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et dans un contexte macro-économique toujours aussi morose.

Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014 et un prélèvement de 3,67 milliards en 2015, la baisse des dotations de l'Etat et la progression des dépenses de péréquation se poursuivent en 2016 et 2017.

Par conséquent, afin de pouvoir réaliser les actions et les travaux envisagés dans le projet de territoire, notre agglomération doit poursuivre ses efforts d'optimisation de ses ressources.

A. Budget général (Hors ordures ménagères)

a) Les recettes de fonctionnement

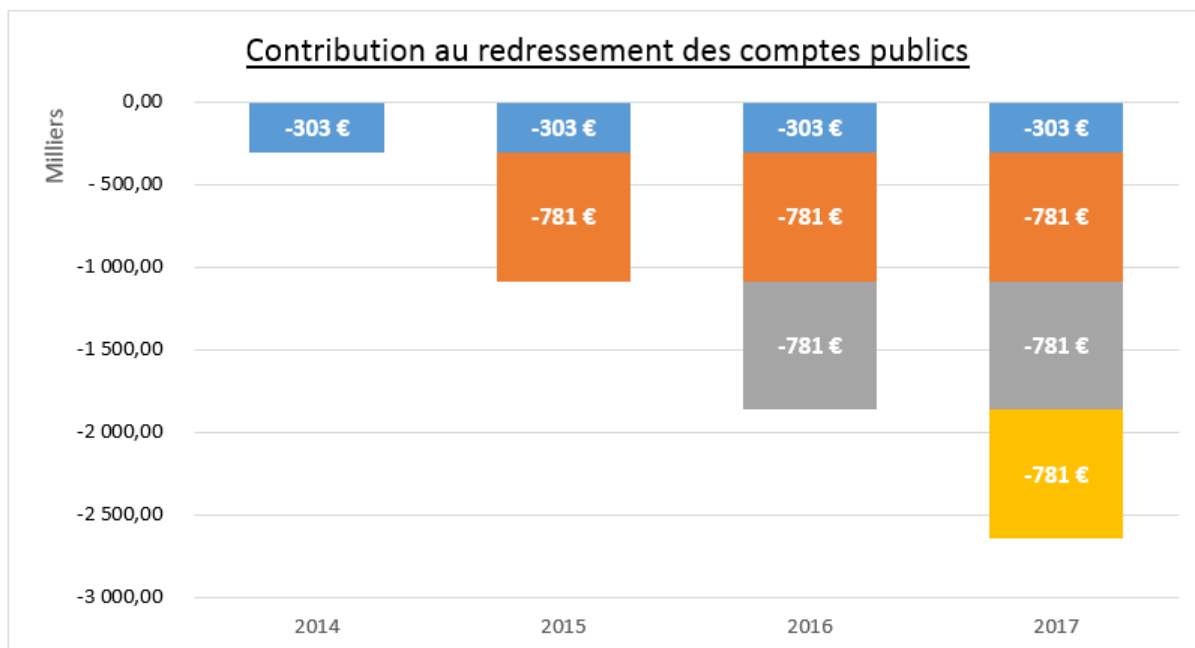
Régression de la dotation d'intercommunalité et de compensation versée par l'Etat

	2014	2015	2016
Population DGF	63 071	63 865	65 222
<i>Evolution</i>		1,3%	2,1%
Dotation de base	836 K€	823 K€	1 002 K€
Dotation de péréquation	1 845 K€	1 790 K€	2 060 K€
Garantie	0 K€	103 K€	
Dotation d'intercommunalité brute	2 682 K€	2 715 K€	3 062 K€
Variation		34 K€	347 K€
Contribution au redressement des comptes publics	-303 K€	-781 K€	-781 K€
CRCP cumulée	-303 K€	-1 084 K€	-1 865 K€
Dotation d'intercommunalité	2 379 K€	1 631 K€	1 198 K€
<i>Evolution</i>		-31,4%	-26,6%
Dotation de compensation	4 630 K€	4 529 K€	4 416 K€
<i>Evolution</i>		-2,2%	-2,5%
Total DGF	7 009 K€	6 161 K€	5 613 K€
<i>Evolution</i>		-12%	-9%
		-848 K€	-547 K€

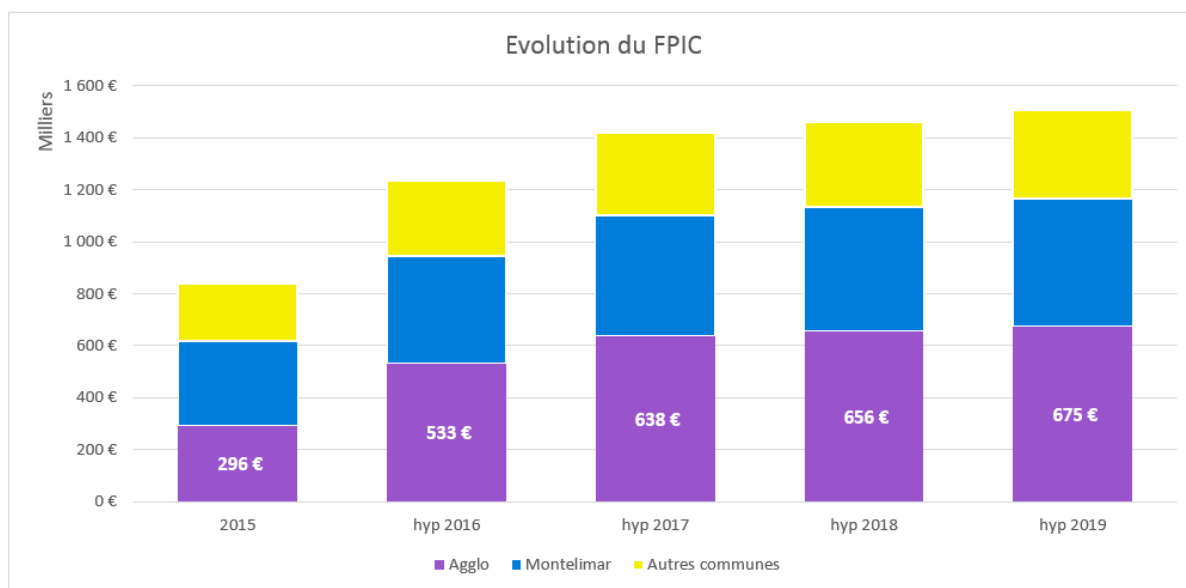
La contribution au redressement des comptes publics s'est traduite par un prélèvement sur notre dotation de 303K€ en 2014, de 781K€ en 2015. Ce montant sera à nouveau prélevé en 2016. Au total, notre dotation est imputée de plus de 1.8M€ depuis 2014.

En 2016, la diminution est atténuée par l'augmentation de la population, ce qui permet de limiter la baisse à 547K€.

En projection, la contribution au redressement des comptes publics devrait atteindre plus de 2.6M€ entre 2014 et 2017.



Progression du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)



Le montant global du prélèvement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est estimé à 1.2M€ en 2016 dont 533K€ prélevés sur les recettes de l'agglomération. A compter de 2017, ce prélèvement devrait passer à plus de 630K€ par an.

Au total en 2016, le montant ponctionné par l'Etat sur les recettes de l'agglomération est de plus de 1.3M€.

Politique Tarifaire

La politique tarifaire sera ajustée et réévaluée en tenant compte de l'inflation prévisionnelle 2016.

b) Evolution des taux et des bases d'imposition

En 2015, compte tenu de la baisse des dotations et du transfert de charges de l'Etat, l'agglomération a dû réajuster ses taux d'imposition pour préserver l'investissement et a pris l'engagement de ne plus les augmenter jusqu'en 2019. Par conséquent, les taux n'augmenteront pas en 2016.

La hausse des recettes fiscales sera donc le fait d'une progression limitée à l'évolution des bases d'imposition.

	2015	2016	Evol.
Taxe d'habitation			
Base	92 093 K€	91 953 K€	-0,2%
Taux	9,44%	9,44%	
Produit	8 694 K€	8 680 K€	-0,2%
Taxe Foncière			
Base	88 957 K€	90 914 K€	2,2%
Taux	1,65%	1,65%	
Produit	1 468 K€	1 500 K€	2,2%
Taxe Foncière non bâtie			
Base	1 414 K€	1 393 K€	-1,5%
Taux	2,75%	2,75%	
Produit	39 K€	38 K€	-1,5%
CFE			
Base	37 624 K€	38 377 K€	2,0%
Taux	25,69%	25,69%	
Produit	9 666 K€	9 859 K€	2,0%
CVAE	4 238 K€	3 863 K€	-8,8%
TASCOM	1 048 K€	1 053 K€	0,5%
IFER	979 K€	984 K€	0,5%
TOTAL	26 131 K€	25 978 K€	-0,6%

Les bases d'imposition 2016 seront notifiées par les services des impôts fin mars. Le budget est donc préparé avec des hypothèses d'évolution qui font apparaître une baisse des recettes fiscales de 0.6%.

Cette baisse est due au maintien provisoire de l'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes ayant perdu ce bénéfice (personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité) suite à des mesures prises par l'Etat en matière d'impôt sur le revenu et le retour à un niveau habituel du montant de la CVAE.

c) Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de raréfaction des ressources, il est plus que jamais indispensable de poursuivre les efforts d'optimisation des ressources.

Par conséquent, les objectifs d'évolution des dépenses récurrentes 2016 sont fixés comme suit:

-baisse de 2% des charges à caractère général avec notamment l'élaboration d'une cartographie des achats permettant de posséder une vision claire et précise des dépenses pour mieux acheter ensuite ;

-évolution maximum de +1.25% de la masse salariale par une maîtrise des heures supplémentaires, par la mutualisation, par le non renouvellement d'un départ à la retraite sur deux et dans le respect de notre politique en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. (cf. rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes)

L'année 2016 verra la constitution d'une groupe de travail (*commission "moyens généraux" du 2 février 2016*), qui travaillera sur le régime indemnitaire et la mise en œuvre d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (GPEC), sur la base des données "Tableau de bord" présentées mensuellement. Le présentéisme a un effet direct sur le temps de travail effectif et disponible pour la gestion des services et constituera un indicateur de management. S'agissant des avantages en nature, il n'est pas envisagé d'évolution en matière de logement et de véhicule de service et/ou de fonction.

Ces mesures sont nécessaires pour permettre de continuer à rendre des services de qualité dans les différentes politiques publiques en intégrant les enjeux du développement durable (cf. rapport sur le développement durable) mais également pour pouvoir financer les nouvelles actions définies dans le projet de territoire. Des crédits seront dégagés pour :

-la création de pépinières d'entreprises ;

-des actions de promotion de l'agriculture ;

-des aides au maintien du commerce et de l'artisanat (FISAC) ;

-le soutien au Comité Handisport Drôme pour l'organisation du grand prix national jeunes.

L'année 2016, sera également marquée par une programmation culturelle riche avec de nombreux spectacles au palais des congrès, l'accueil de grands artistes lors du festival d'été et l'organisation de concerts sur l'ensemble du territoire.

d) Les dépenses d'équipement

Le projet de territoire prévoit 25M€ d'investissement sur 2015-2019. Ce niveau d'investissement est essentiel pour le soutien de l'activité économique et la création d'emplois.

L'année 2016 permettra d'injecter environ 6.7M€ (dont 2.6M€ de restes à réaliser) dans l'économie locale en poursuivant la réalisation des projets comme notamment :

intitule projet	Programme	CA 2015	Restes à réaliser 2015	BP 2016	Exercices suivants
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	2 406,0 K€	450,9 K€	165,7 K€	400,0 K€	1 389,5 K€
DESSERVIR LE TERRITOIRE PAR LA FIBRE OPTIQUE	774,0 K€	0,0 K€	72,0 K€	103,5 K€	598,5 K€
RÉHABILITER LE THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	8 000,0 K€	14,5 K€	1,6 K€	1 000,0 K€	6 983,9 K€
REQUALIFIER L'AIRE DE LOISIRS	1 616,0 K€	0,9 K€	115,2 K€	180,0 K€	1 320,0 K€
DÉCLINER LES PLANS ÉNERGIE-CLIMAT TERRITORIAL (PCET)	554,2 K€	66,2 K€	100,5 K€	87,5 K€	300,0 K€
AGRANDIR LA HALLE DES ALEXIS ET DÉDIER UNE SALLE À LA GYMNASTIQUE	950,0 K€			100,0 K€	850,0 K€

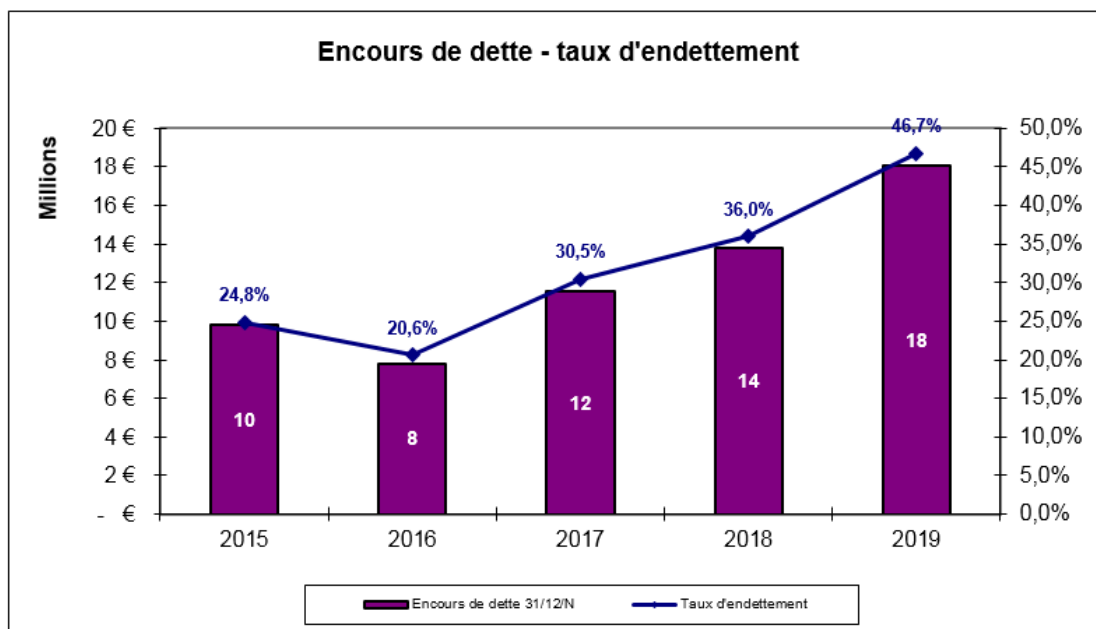
Des crédits seront également consacrés au maintien du patrimoine existant et au lancement de nouvelles opérations comme l'installation d'une station provisoire d'hydrogène, subventionnée à hauteur de 80% dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique.

e) L'endettement

Dans le cadre d'une gestion active de la dette, un emprunt de 1.6M€ souscrit en 2012 à la caisse des dépôts et consignations va être remboursé en 2016 par anticipation contre paiement d'une indemnité de 47 000€.

Les conditions financières ne sont plus performantes compte tenu de la baisse des taux. En effet, cet emprunt est positionné sur l'index Euribor 3 mois plus une marge bancaire de 3.20%. Les marges actuelles étant situées aux alentours de 1%, le gain attendu, sur le refinancement de cet emprunt est d'environ 150 000 € sur la durée résiduelle.

La projection de l'endettement compte tenu des investissements du projet de territoire et la gestion active de la dette est la suivante :



B. Budget des ordures ménagères

Le budget 2016 sera préparé avec les hypothèses suivantes :

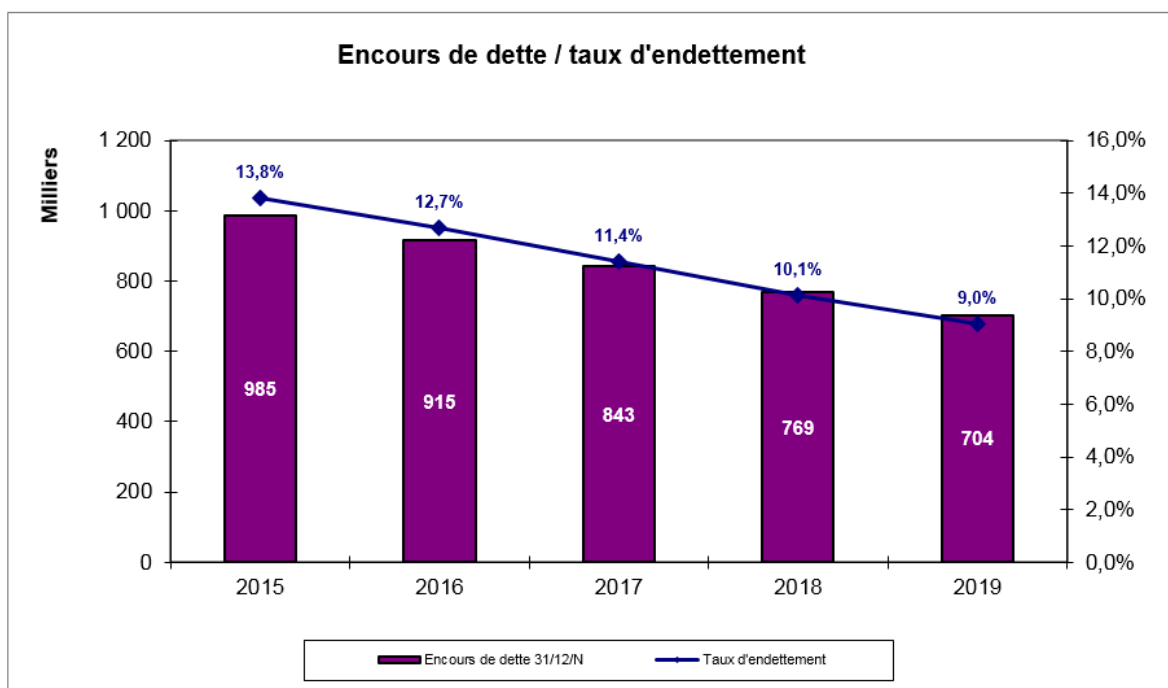
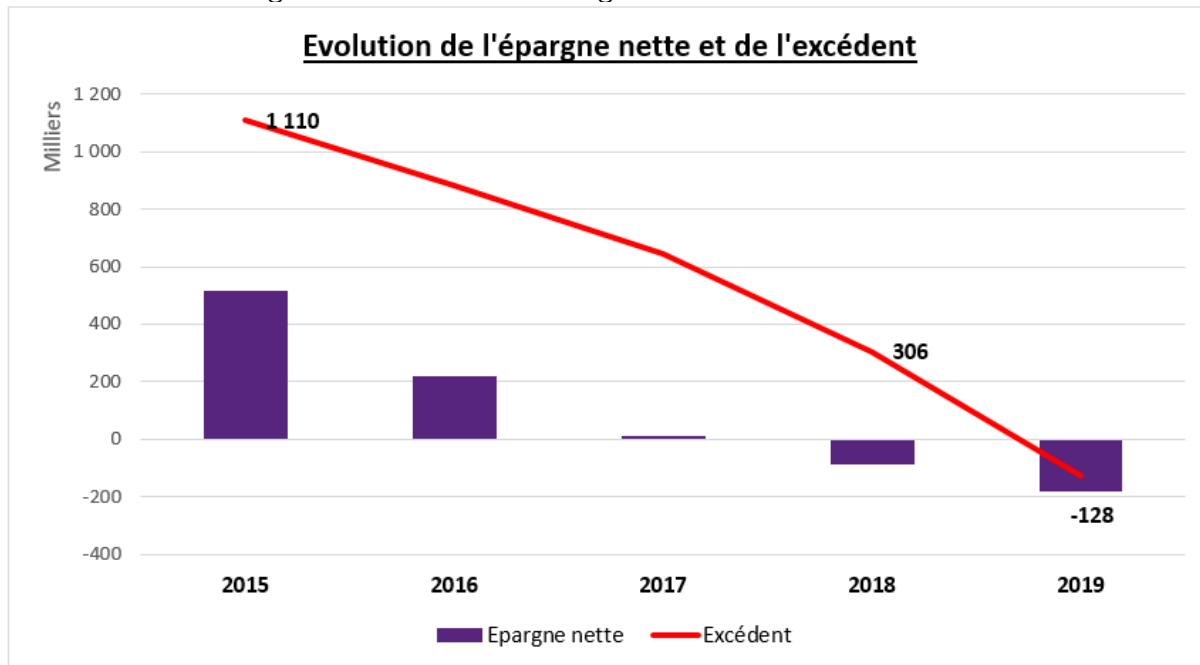
-Evolution des bases (l'assiette de la taxe résultant du dynamisme du territoire) de TEOM de +2% ;

-Evolution des marchés de collecte et de traitement de + 2,4 % par rapport au budget 2015 compte tenu de la révision des marchés et d'une prévision de l'augmentation des tonnages collectés ;

-une légère diminution du poste entretien et réparation de 3.1% ;

-un programme d'investissement de 400 K€ pour la réalisation notamment de travaux dans les déchèteries pour un montant de 65K€ et l'installation des CSE sur la commune de Saulce sur Rhône pour un montant de 320K€.

Les projections permettent d'envisager le financement de ces dépenses sans augmentation du taux des ordures ménagères en 2016 et d'envisager une baisse de l'encours de dette.



C. Le budget annexe des transports urbains

L'année 2016 sera marquée par le changement du prestataire. Depuis le 1^{er} janvier, la gestion du Montélibus a été confiée à l'entreprise « Les courriers Rhodaniens » avec un objectif : adapter l'offre aux évolutions des modes de vie et proposer un mode de transport de qualité.

Le prestataire est équipé de 22 bus neufs, à moteur hybride pour certains et devra progressivement augmenter le cadencement des lignes les plus élevées, étendre certaines lignes et développer le transport à la demande.

Le montant de la prestation 2016 est estimé à 3.2M€ soit -8.4% par rapport au budget 2015.

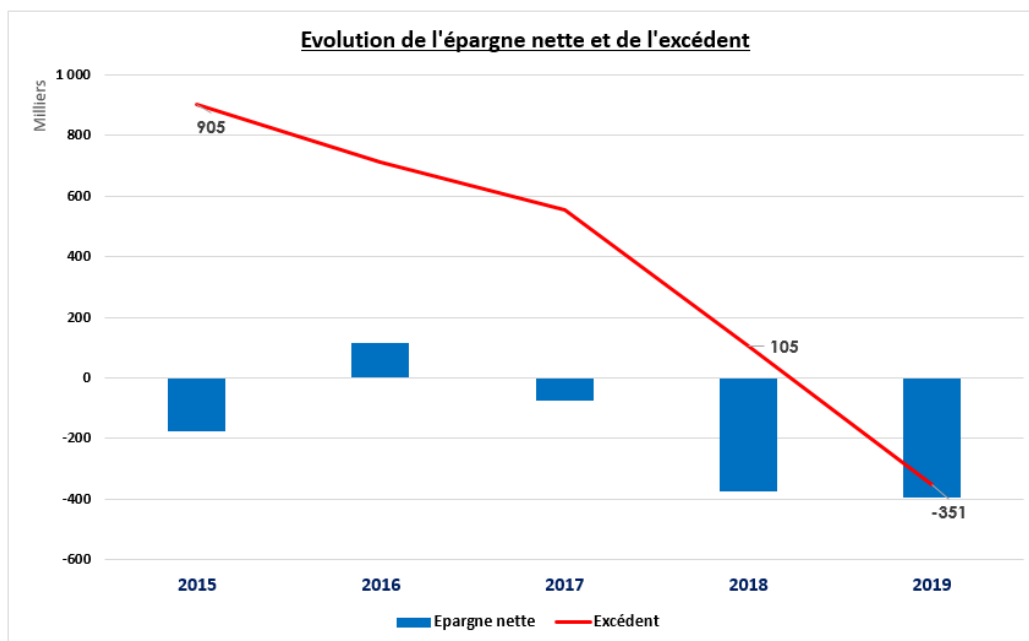
	BP 2015	BP 2016	Evolution
DSP	3 252 K€	2 989 K€	-8,1%
Compensation conseil départemental (billettique, desserte Montboucher, Marguerite Duras...)	164 K€	133 K€	-18,9%
Prestation lignes directes (RPI Porte Lupetti, St Gervais, desserte Europa)	151 K€	146 K€	-3,1%
Autres	0 K€	0 K€	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 567 K€	3 268 K€	-8,4%

La première phase des travaux du programme d'accessibilité des transports en commun sera engagée en 2016.

Année	Coût € TTC	Phases
2016	202 500,00 75 000,00	Lancement du marché de Maîtrise d'œuvre et divers Traitement des arrêts <200 m d'un pôle générateur de déplacements ou PH-PA
2017	500 500,00 115 000,00	Traitement des arrêts de la ligne 1 Traitement d'1/3 des arrêts concernés pour les communes>1000 habitants
2018	377 000,00 230 000,00	Traitement des arrêts de la ligne 2 Traitement des 2/3 des arrêts concernés pour les communes>1000 habitants

Les projections financières permettent de vérifier que ces projets peuvent être financés sans augmentation du taux du versement transport.

Nous constatons, sur le graphique ci-dessous, que l'épargne devient négative à compter de 2017 mais que le budget pourra être équilibré grâce à l'excédent cumulé fin 2015.



Par conséquent, le taux de versement transport 2016 sera identique à celui de 2015 soit 0.60%.

D. Budget annexe de l'assainissement collectif

L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la SDEI dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé, appelé fermier, reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements qu'elle a réalisés.

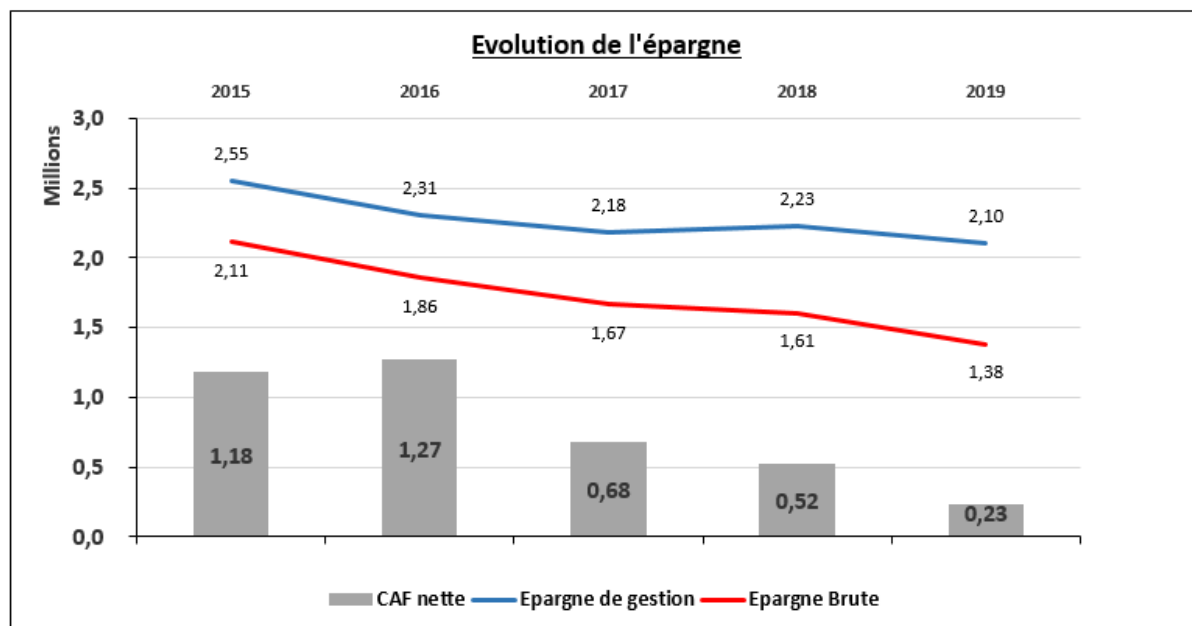
Le projet de territoire prévoit un montant de 20M€ de travaux entre 2015-2019 pour poursuivre la modernisation de l'assainissement.

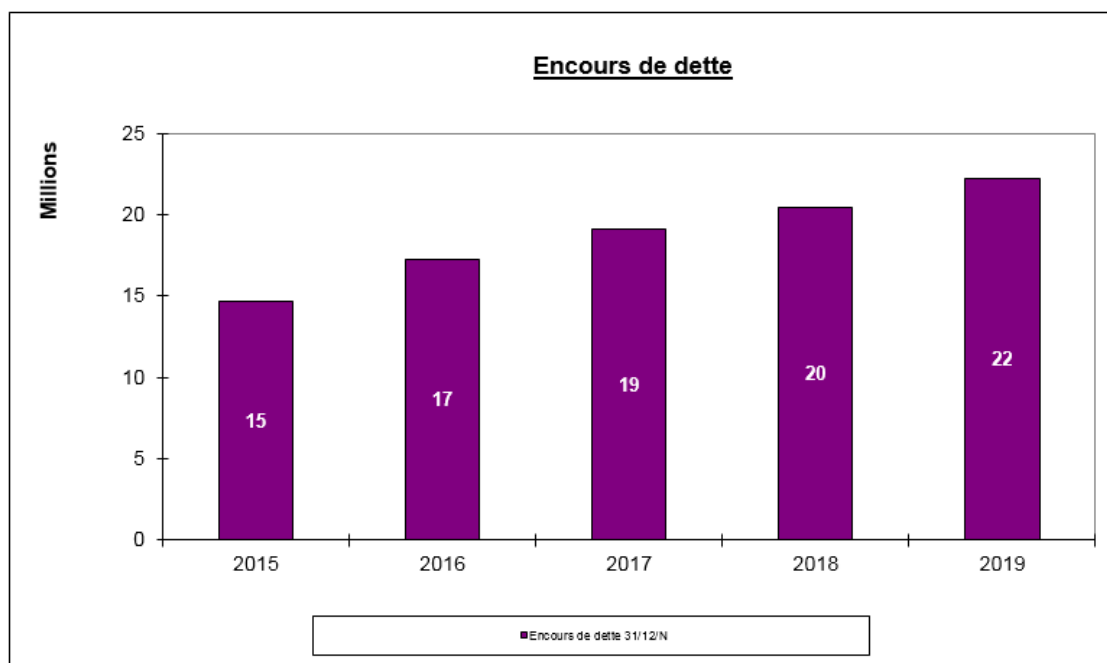
En 2016, des travaux seront engagés sur les communes suivantes :

	Restes à réaliser 2015	BP16
ALLAN	106,4 K€	786,0 K€
ANCONE	12,6 K€	74,4 K€
LA BATIE ROLLAND	23,0 K€	40,0 K€
BONLIEU SUR ROUBION	4,1 K€	5,0 K€
CHATEAUNEUF DU RHONE	23,2 K€	180,0 K€
CHAROLS	6,0 K€	50,0 K€
CLEON D'ANDRAN	130,5 K€	147,6 K€
CONDILLAC	53,1 K€	235,0 K€
LA COUCOURDE	31,3 K€	322,1 K€
ESPELUCHE	4,9 K€	25,0 K€
SAINT GERVAIS	528,2 K€	10,0 K€
LA LAUPIE	11,2 K€	100,0 K€
MANAS	0,0 K€	130,0 K€
SAINT MARCEL LES SAUZET	72,2 K€	211,0 K€
MONTELMAR	500,7 K€	920,0 K€
MONTBOUCHER	61,3 K€	175,0 K€
PUYGIRON	25,0 K€	311,8 K€
ROCHEFORT EN VALDAINE	12,9 K€	5,0 K€
ROYNAC	0,0 K€	0,0 K€
SAULCE SUR RHONE	41,2 K€	626,0 K€
SAUZET	47,4 K€	114,6 K€
SAVASSE	396,1 K€	15,0 K€
LES TOURETTES	2 001,1 K€	140,0 K€
LA TOUCHE	0,0 K€	78,0 K€
Total	4 092,7 K€	4 701,4 K€

Ces travaux seront réalisés sans augmentation de la surtaxe en 2016. Le tarif cible de 1.789€HT en 2018 (fermier et surtaxe) reste d'actualité.

Les projections financières permettent de vérifier que ces projets peuvent être financés sans augmentation du tarif cible.





E. Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

Le budget 2016 permettra de continuer nos actions de lutte contre les pollutions avec la poursuite du contrôle de bon fonctionnement et la remise aux normes des installations.

Conclusion

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2016 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et dans un contexte macro-économique toujours aussi morose.

Par conséquent, il est plus que jamais indispensable de soutenir l'activité économique par l'investissement. Sur l'ensemble des budgets, ce sont plus de 16M€ qui seront investis sur le territoire.

	BP 2016	Restes à réaliser 2015	Total 2016
Budget général (hors OM)	4 100 K€	2 642 K€	6 742 K€
Budget ordures ménagères	400 K€	135 K€	535 K€
Budget annexe de l'assainissement	4 701 K€	4 092,7 K€	8 794 K€
Budget annexe des transports	278 K€	9 K€	287 K€
Total	9 479 K€	6 879 K€	16 358 K€